



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence
parlementaire**

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanep.eu

Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 StephanePeu

 Stéphane Peu

 stephanep.eu

 stephanep.eu



Farid AID

Député suppléant
farid.aid.2014@gmail.com

« La BPI doit renoncer à sa participation au capital de Indexia Group. »

Monsieur le député Stéphane PEU interroge Monsieur le ministre de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle sur la participation de la banque publique d'investissement – BPI France- dans le capital d'une entreprise condamnée à plusieurs reprises ces dernières années par les tribunaux pour « pratiques commerciales trompeuses », et qui fait encore à ce jour l'objet de très nombreuses plaintes de particuliers à travers le pays.

Très connue pour son activité de courtage en assurance l'entreprise Indexia Group (ex-Sfam) née en 1999 a fait depuis sa création plusieurs milliers de victimes. Selon toujours le même procédé, cette société profite de la souscription d'un contrat d'assurance lors de l'achat de matériel informatique ou téléphonique pour faire littéralement main-basse sur le compte bancaire de ses clients. Autorisée à prélever une petite somme chaque mois, l'entreprise n'hésite pas à présenter le même contrat à la banque de ses clients pour procéder à des prélèvements sans autorisation plusieurs fois par mois voire plusieurs fois dans la même journée. Avant d'être démasqués par les victimes, ces prélèvements de quelques dizaines d'euros passent souvent inaperçus durant plusieurs mois. Et lorsque les victimes finissent par découvrir ces agissements, après avoir été souvent lésées de plusieurs milliers d'euros, les banques nient leurs responsabilités et Indexia Group fait mine de ne pas comprendre le problème. Démunies face à ces agissements, plusieurs vic-



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence
parlementaire**

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanepeu.fr

Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 StephaneIpeu

 Stéphane Peu

 stephanepeu

 stephanepeu.fr



Farid AID

Député suppléant

farid.aid.2014@gmail.com

times ont décidé au cours de ces dernières années de saisir les tribunaux.

Condamnée une première fois en juin 2019 à une importante amende transactionnelle – 10 millions d’euros- proportionnée à la gravité de ses pratiques, Indexia Group a depuis fait l’objet d’autres condamnations et de nouvelles audiences sont programmées dans les prochaines semaines.

Les pratiques délictueuses de cette entreprise sont désormais bien connues. De nombreux médias ont consacré ces dernières années plusieurs enquêtes à cette escroquerie toujours à l’œuvre malgré le renforcement du cadre juridique de protection des consommateurs. Des pratiques illégales également connues de Monsieur le ministre comme en atteste la réponse faite à une précédente question écrite de Monsieur le député (n°211 publiée au Journal Officiel le 4/10/2022).

Et c’est en outre avec stupeur que Monsieur le député Stéphane PEU a constaté que la banque publique d’investissement BPI-France- filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations- possède des participations au capital de cette entreprise. Si Monsieur le député s’étonne que de telles agissements puissent encore exister malgré les nombreuses condamnations, il ne peut se résoudre à ce que la banque publique d’investissement BPI-France maintienne sa participation au sein de cette entreprise.

Monsieur le député souhaite donc connaître l’avis de Monsieur le ministre sur le sujet et savoir s’il envisage, ce qui lui semblerait tout à faire normal au regard des pratiques délictuelles réitérées, de donner des instructions visant à ce que la banque publique d’investissement renonce à une telle participation.